

direction du gouvernement fédéral. Je ne suis donc pas surpris que, depuis vingt-cinq ans qu'il existe, le ministère de la Santé n'ait joué aucun rôle actif auprès de la population du pays. Il n'a que très peu contribué à prévenir les maladies ou à empêcher les citoyens d'agir d'une façon nuisible à la santé de la nation.

En examinant les questions réservées aux provinces par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, on trouve bien des directives comme par exemple l'établissement, le maintien et l'entretien des hôpitaux, des asiles et les institutions de bienfaisance autres que les hôpitaux maritimes. On y voit une mention des droits de propriété et des droits civils et de plusieurs questions d'un caractère purement local et particulier. Ainsi, chacune des neuf provinces s'est donnée un ministère de la santé publique ou un département du bien-être; il me semble, toutefois, que le Gouvernement fédéral assume une tâche très lourde et qu'il se verra peut-être incapable de mener à bien, en entreprenant d'administrer et de diriger la sécurité sociale et le bien-être public. Il serait, à mon avis, non seulement inopportun mais néfaste que l'on donne l'impression au peuple canadien que le Gouvernement fédéral est en mesure d'accomplir beaucoup plus qu'il ne le peut en réalité par l'intermédiaire de ce département. Voilà l'avertissement que je voulais donner dès le début de la discussion et je prie le premier ministre d'y songer.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je ne sais si le premier ministre a l'intention d'ajouter des remarques à ce stade du débat mais, s'il veut faire une déclaration à l'occasion de la deuxième lecture, je n'y vois pas d'inconvénient. A tout événement, notre parti souscrit à l'attitude adoptée par l'honorable député de Yale (M. Stirling). Contrairement à ce que pourrait nous laisser entendre le nom de ce ministère, cette mesure ne va pas très loin pour ce qui est du bien-être social, de la sécurité sociale et de la santé, considérés dans leur ensemble. Tout ce que nous faisons, c'est d'établir un ministère du bien-être social, c'est-à-dire un nouveau ministère qui se chargera des questions de la santé nationale et d'autres fonctions qu'on pourra lui assigner touchant la législation en matière de bien-être social, dans la mesure où le Dominion aura la compétence voulue pour légiférer en ce domaine.

Il importe de bien comprendre, et l'honorable député de Yale a été très clair là-dessus, que la population canadienne commettrait une grave erreur si elle s'imaginait que le Gouvernement, par l'intermédiaire de ce ministère au nom pompeux, allait accomplir

[L'hon. M. Stirling.]

quelque chose comme par enchantement, pour l'avancement du bien-être social de tout le Dominion, alors que, comme en conviendra facilement le premier ministre, une bonne partie de ce travail relève des provinces elles-mêmes, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. En consentant à l'adoption de la résolution et en permettant la présentation du bill et sa première lecture, nous tenons à bien définir notre attitude, qui est la suivante: nous nous réservons le droit au cours du débat de prendre position sur cette question et de préciser l'attitude que nous nous sommes contentés, ce soir, d'exposer de façon générale.

M. HARRY LEADER (Portage-la-Prairie): Avant l'adoption de la résolution, je désire aborder un point que, selon moi, on a trop différé. Je préfère formuler mes observations sur la résolution plutôt que lors de l'examen du bill; je n'hésiterai nullement cependant à en permettre l'adoption ce soir si le travail en est facilité. Je fonde mon attitude sur l'impossibilité où je me trouve d'assister à toutes les séances de la Chambre. C'est l'un des rares soirs où je me suis fait un devoir d'y assister après la reprise. Au lieu d'attendre des heures et des jours l'occasion de prendre la parole sur un sujet que je dois traiter, je préfère l'aborder dès maintenant; je désire cependant annoncer au premier ministre (M. Mackenzie King) qu'il me faudra au moins quarante minutes . . .

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je signaler à l'honorable député que la Chambre désire avoir le texte du bill qui sera fondé sur la résolution. Or il ne peut lui être présenté avant l'adoption de la résolution. J'espérais que la Chambre autoriserait la présentation du bill ce soir permettant ainsi d'en étudier demain les dispositions. S'il désire parler quarante minutes, l'honorable député servira, je crois, ses intérêts et facilitera le travail de la Chambre en remettant son discours à demain lorsque le bill sera mis à l'étude, au lieu de parler maintenant 15 minutes et 25 minutes demain.

M. LEADER: Si le bill est étudié demain, je me range à l'avis que le premier ministre vient d'exprimer.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère qu'il le sera.

M. LEADER: Je n'oserais pas poser mes conditions au premier ministre, mais tout est parfait si le bill est étudié demain. Dans le cas contraire, je ne veux pas perdre l'occasion de traiter cette question qui, à certains égards, est plus importante que la guerre elle-même.